



captation d'héritage

Par **PAPYCLAUDE 77**, le **09/03/2020** à **17:29**

Bonjour,

ma femme est co-heritière avec ses 2 soeurs et son frère.

ce dernier qui avait hébergé ma belle mère les 8 derniers mois de sa vie, a ouvert un compte joint avec sa mère et le compte original de ma belle mère a été ponctionné de 45000€ avant son décès(4 mois)et le notaire n'obtient pas les explications sur le bénéficiaire de ce chèque.

il y a un bien immobilier d'une valeur de 25000€ une des soeurs et son frère nous accuse de faire obtusion à la vente car nous ne voulons pas donner procuration au frère pour la liquidation.

comment sortir de cette impasse.?

Par **Visiteur**, le **09/03/2020** à **18:33**

Bonjour

Evoquez avec votre famille, le recours à un avocat en droit des successions. Cela reste la voie possible